



Droits des époux sur la propriété en cas de mésentente

Par **Alexandra**, le **23/06/2007** à **18:01**

Un couple non marié veut faire construire. L'un achète le terrain à son nom. Ils vont se marier et la construction est aux deux noms. Le terrain appartenant à une seule personne, ce qui est sur ce terrain lui appartient aussi. Dans ce cas là, peut-elle mettre l'autre personne dehors quand elle le souhaite?

Par **Jurigaby**, le **24/06/2007** à **21:10**

Bonjour.
La réponse est oui, bien évidemment.
La personne qui participe financièrement à la construction n'a aucun droit sur la propriété.
Dans la mesure, où les personnes ne sont pas mariées, je lui conseille vivement de faire signer une reconnaissance de dettes pour sa contribution à la construction de la maison.